

COMMUNE DE BAULMES

PLAN D'AFFECTATION FIXANT
LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Echelle 1:1000

5/5

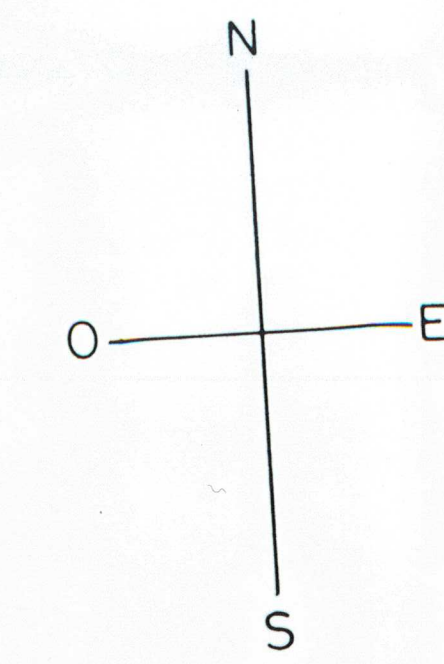
Atelier d'Architecture et d'Urbanisme PLANAT
F. DOLCI Architecte Urbaniste SIA FUS
rue des Remparts 19 1400 Yverdon

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DANS SA SEANCE DU 24 OCT. 1995 AU 23 NOV. 1995
DU 10 JAN. 1996 L'ATTESTENT AU NOM DE LA

LE SYNDICAT MUNICIPAL SECRETAIRE MUNICIPALITE
LE SYNDICAT MUNICIPAL SECRETAIRE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES
DANS SA SEANCE TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT
DU 6 Mars 1996 ET DES TRANSPORTS, le 24 OCT. 1996

LE PRESIDENT LE CHEF DU DEPARTEMENT
LE PRESIDENT LE CHEF DU DEPARTEMENT



Echelle 1:1000

LEGENDE:

- RADIÉE APPROUVE PAR LE CE. LE 26 NOVEMBRE 1924
VOIR PLAN ECHELLE 1/500 25 JANVIER 1984
- LIMITE NOUVELLE
- SANS MENTION DE PRECARITE
SURFACE SUR LAQUELLE LES TRAVAUX DE TRANSPORTS OU
D'AGRANDISSEMENTS CONFORMES AUX DISPOSITIONS DE L'ART 80
AL 2 L'ART 80 PEUVENT ETRE AUTORISES SANS CONVENTION
PREALABLE D'PRECARITE A L'EXCLUSION DE TOUTE RECONSTRUCTION
- INSCRIPTION D'UNE MENTION DE PRECARITE
- FRONT D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE
- LIMITE A 10m DE LA LISIERE DES FORÊTS
- TRAVERSÉES

yverdon JUILLET 1993, CORRIGE JUIN 1995

PLANAT
F. DOLCI
URBANISTE FUS
Remparts 19
1400 YVERDON

Plan établi sur la base de la mensuration cadastrale

Date: octobre 1994

Atelier d'Architecture
et d'Urbanisme
PLANAT
F. DOLCI
URBANISTE FUS
Remparts 19
1400 YVERDON

